



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

modes de garde

Question écrite n° 25212

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille sur le financement des activités pour assurer la garde des enfants en dehors du temps scolaire et pendant les petites vacances. Les associations organisatrices ont de plus en plus de mal à assumer les charges inhérentes aux salaires des animateurs titulaires d'un brevet et qu'elles ont obligation d'engager. De plus, les frais de garde des enfants de sept ans et plus étant en totalité à la charge des parents, ces derniers se détournent des structures existantes et sont contraints soit de laisser les enfants livrés à eux-mêmes, soit de faire appel à des emplois non déclarés. Aussi, elle lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour dans un premier temps alléger les charges patronales des associations et dans un second temps, permettre aux parents d'enfants de sept ans et plus de bénéficier d'une aide pour leurs frais de garde.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25212

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juin 2008, page 5016

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)